



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 OCTOBRE 2017

Charente-Maritime

L'an deux mille dix-sept, le 2 octobre à vingt heures trente, le conseil municipal de Bourgneuf, dûment convoqué, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Paul-Roland VINCENT, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de la convocation : 27 septembre 2017

Présents :

MM. VINCENT, PORTIER, MMES CROOK, OLIVIER, DEBRIS, MM BLAIN, BERNIER, LAIGO, LEGER et RAUD

M. PERROCHEAU s'étant excusé, rejoint la séance pour le 3eme Point. (procuration à M. VINCENT)

Absents excusés :

MM. MARTIN, Mmes BOURDAGEAU, EGRETEAU et RENOUX

Secrétaire de séance :

M. RAUD

01/02102017DEL : CONVENTION DE VEILLE FONCIERE

Monsieur le Maire présente le projet de convention tripartite établie entre la communauté d'agglomération, l'EPF et la commune. La convention a pour vocation de mettre en place une veille foncière sur le secteur de l'Enclouse. La parcelle concernée cadastrée ZB n°640 s'étend sur 3 hectares et pourrait accueillir un projet urbain d'environ 60 logements

Après exposé du Maire, et débat, l'assemblée délibère pour autoriser la signature de cette convention avec 8 voix pour (dont un pouvoir) et 3 abstentions.

Le projet de convention est annexé au procès verbal.

02/02102017DEL : MOTION DE SOUTIEN POUR LE MAINTIEN DE LA PERCEPTION A LA JARRIE

La DDFIP (Direction Départementale des Finances Publiques) va procéder à la fermeture définitive de la trésorerie de la Jarrie le 31 décembre 2017. Dès le 1^{er} janvier 2018, la commune de Bourgneuf dépendrait donc de la Perception de PERIGNY.

Monsieur le Maire explique aux membres, qu'une motion de soutien pour le maintien de la Perception a été proposée par la commune de la JARRIE.

Après lecture de la Motion, le Maire propose de la voter. Accord du conseil municipal.

03/02102017DEL : PLAN d'AMENAGEMENT DU BOURG- phase PRO

Le Maire expose le plan d'aménagement du bourg tel qu'il a été revu et présenté le 25 septembre dernier par le cabinet Urbanova. Etaient présents à cette réunion, Mme COHEN (Cab. URBANOVA), Mme FAURE (HECA), M. GRAMMONT (Conseil Départemental), M. ENON, Paysagiste, M. HUBER (SDEER), M. BOURDON (Syndicat de la voirie) MM VINCENT, LEGER, BLAIN et RAUD et Mme DEBRIS.

Après lecture et observations des plans présentés par le Maire, MM Leger et PERROCHEAU, il est demandé les aménagements suivants :

Rue de la Chartrie

- Nécessité de prévoir un busage adéquat au niveau du haricot prévu en direction de Dompierre.
- Conserver le canon dans l'angle de la route de la Commanderie.
- Parkings attenants à l'office notarial : maintien de la structure du sol actuel en bitume donc pas de transformation - Transfert aux Notaires de la partie prévue pour les espaces verts - Maintien de l'arbre présent

Rue de la Commanderie

- Au départ de la rue de la Chartrie, modification des trottoirs, avec mise en place d'un écoulement central des eaux pluviales, sur une distance de 100 m., environ (cf. exemple à l'Oubertière – St Médard) et pas de trottoir.

- Bordure en pierre à remplacer par du béton couleur pierre sauf au niveau de l'église.
- Aux abords de l'école, l'espace réservé à la végétation doit être réduit, et remplacé pour partie avec des pavés. Voir plan. Nécessité de donner de l'espace pour les entrées et sorties de classes. Prévoir également des potelets.

Rue de Périgny

- Ne pas réaliser le trottoir coté Montroy.
- Revoir le busage au niveau de la Grenouillère.

Place de l'Eglise

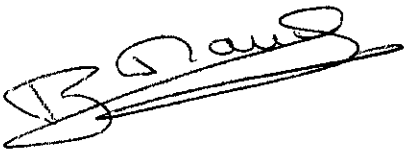
- Suppression du carré gazonné à coté de la borne incendie derrière l'église (cote rue de la Coppinerie).
- Suppression de part et d'autre des parkings, des franges de dallage ou pavés engazonnés.
- Les pavés engazonnés seront placés suivant le plan joint pour faire la liaison entre les espaces pelouse et le béton lavé. (Largeurs de franges à revoir)
- Suppression de l'allée le long du muret de l'église.
- Le muret : le rabaisser à 80 cm sur toute la longueur jusqu'à la porte en pierre
- Prévoir l'accessibilité du chemin piétonnier en contre bas de l'église, supprimer les marches. Respecter les % nécessaires
- Conserver le marronnier et le laurier à côté du transformateur, côté rue de la Coppinerie
- Les parkings prévus devant le parvis de l'église doivent être réduits sur leur largeur pour assurer 3 places arrêts minutes. A prévoir l'emplacement de trois potelets amovibles sur chacune des places pour bloquer l'accès à l'église en cas de nécessité.

Revoir les tranches et phases de travaux.

Rectifier quelques termes inappropriés sur le plan : wc à coté du multiservice - arrêts minute - places de parking.

L'ordre du jour étant épuisé l'ordre la séance est levée à 23 heures 35

Le secrétaire



Le Maire,

